

mée, et qu'il est réservé à ceux qui ont doublé le cap de la cinquantaine. Léon XIII ayant fixé à quatorze ans l'âge d'admission au Tiers-Ordre avait bien dans l'intention de le proposer et de l'ouvrir à la jeunesse. C'est pourquoi la question du rajeunissement des cadres du Tiers-Ordre a fait dans ces derniers temps l'objet d'études et d'articles très remarqués.

Comme la jeunesse sait s'enthousiasmer pour toutes les idées généreuses, qu'elle s'éprenne d'amour pour le service divin ; quand elle sera convaincue qu'elle doit consacrer à Dieu toutes ses énergies, elle ne tardera pas à entrer dans le Tiers-Ordre qui lui apportera un merveilleux surcroît de vitalité.

Que de motifs nous avons de travailler à la diffusion du Tiers-Ordre ! Nous en trouverions d'autres, si nous avions le temps d'étudier les constitutions pontificales. On connaît en particulier les sentiments de Léon XIII à ce sujet.

Quand il n'était que le Cardinal Pecci, il fut nommé par Pie IX protecteur de la Fraternité d'Assise. Il a dit lui-même dans son discours de prise de possession les sentiments de son âme.

"Quand notre Très Saint Père le Pape Pie IX daigna, tout récemment, me nommer protecteur de la première Fraternité du Tiers-Ordre de Saint François, érigée dès les temps les plus reculés dans cette cité séraphique, mon âme fut inondée de la plus douce joie. Pénétré de piété et d'admiration dès mes plus tendres années pour le glorieux patriarche d'Assise, j'ai toujours considéré le Tiers-Ordre établi par lui comme une institution de la sagesse chrétienne due à une inspiration divine et féconde en biens abondants pour la religion et l'humanité entière ; ainsi l'ont prouvé l'expérience et l'histoire. Je ne puis donc que me réjouir d'avoir été élevé à un tel honneur, et aujourd'hui je m'estime heureux de me trouver au milieu de vous pour prendre possession de la nouvelle charge qui m'a été confiée..."

Hâtons-nous de conclure que s'attacher sincèrement à l'Ordre des Tertiaires, c'est s'attacher sincèrement à un Institut éminemment catholique, à un Institut approuvé par le consentement universel de tous les vrais chrétiens, et tant de fois déclaré par l'Oracle du Vatican, saint, méritoire, conforme à la